

Composante 13 UFR des Sciences
 Type de diplôme Licence GLMATHS
 Mention de diplôme MATHL1_201
 Version d'étape Licence 1 Mathématiques

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier : oui / non ?
 Régime spécial : oui / non ?
 Erasmus : oui / non ?
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE DE AOP et EC, AOP si porteur de crédits	SESSION 1				SESSION 2				Coefficient	Remarques éventuelles		
								Évaluation continue intégrale		Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal					
							Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	
SEMESTRE 1																			
SMATHLS1	SMATL1A			Disciplinaire 1. Algèbre 1	6														
SMATHLS1	SMATL1A	O	YSMAL1A1	Algèbre 1 - L-maths		MATHL1_201				écrit	2 (1h+2h)	100 %				écrit	2h	100 %	1
SMATHLS1	SMATL1B			Analyse 1	6														
SMATHLS1	SMATL1B	O	YSMAL1B1	Analyse 1 - L-Maths		MATHL1_201				écrit	2 (1h+2h)	100 %				écrit	2h	100 %	1
SMATHLS1	SMATL1C			Outils de calcul, statistique	6														
SMATHLS1	SMATL1C	O	YSML1C1	Outils de calcul, statistique		MASL1_201				écrit	2 (1h+2h)	100 %				écrit	2h	100 %	1
SMATHLS1	SMATL1E			Personnalisation ou Prépro	6														
SMATHLS1	SMATL1E	X	YSNL1C1	Technologies Web 1 : HTML/CSS		INFOL1_201				assiduité/écrit	min. 15 TP évalués + projet	50 %	écrit	1h	50 %	écrit	1h	50 %	1
SMATHLS1	SMATL1E	O	YSMA1E11	Mécanique 1	3	MATHL1_201				écrit	3	100 %				écrit	1h30	70 %	0.5
SMATHLS1	SMATL1E	O	YSMA1E12	Electronique 1	3	MATHL1_201				écrit	3	100 %				écrit	1h30	70 %	0.5
SMATHLS1	YSMATL1D			Introduction à la programmation	6	MIASL1_201				écrit	2	100 %				écrit	2h	100 %	1
SEMESTRE 2																			
SMATHLS2	SMATL2A			Algèbre 2	6														
SMATHLS2	SMATL2A	O	YSMAL2A1	Algèbre 2		MATHL1_201				écrit	2 (1h+2h)	100 %				écrit	2h	100 %	1
SMATHLS2	SMATL2B			Analyse 2	6														
SMATHLS2	SMATL2B	O	YSMAL2B1	Analyse 2		MATHL1_201				écrit	2 (1h+2h)	100 %				écrit	2h	100 %	1
SMATHLS2	SMATL2C			Approfondissement en mathématique	6														
SMATHLS2	SMATL2C	O	YSMAL2C1	Approfondissement en mathématique		MATHL1_201				écrit	2 (1h+2h)	100 %				écrit	2h	100 %	1
SMATHLS2	SMATL2D			Humanités	6														
SMATHLS2	SMATL2D	O	YSMAL2D1	Anglais général	3	MATHL1_201		écrit+oral	3	(4) moyenne									1/2
SMATHLS2	SMATL2D	O	YSMAL2D2	Anglais approfondi	1,5	MATHL1_201		écrit	2	(4) moyenne									1/4
SMATHLS2	SMATL2D	O	YSMAL2D3	Expression - Communication	1,5	MATHL1_201		écrit pouvant être remplacé par des oraux si moins de 30 étudiants	2	(4) moyenne									1/4
SMATHLS2	SMATL2E			Personnalisation ou Prépro	6														
SMATHLS2	SMATL2E	O	SMAL2E11	Mécanique 2	3	MATHL1_201				écrit	2	100 %				écrit	1h30	100 %	0.5
SMATHLS2	SMATL2E	O	SMAL2E12	EEEA 2	3	MATHL1_201				écrit	3	100 %				écrit	1h30	70 %	0.5
SMATHLS2	SMATL2E	X	YSNL2A1	Python et Introduction à la POO		INFOL1_201				pratique	2	33 %	écrit	67 %	écrit	67 %	70 %	1	MCC issu du L1 info

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
règles de prise en compte des absences aux épreuves
éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC) Au sein d'un semestre, compensation entre les 5 UE qui le composent, et compensation entre les deux semestres
Statut d'AJAC/ Redoublement Un étudiant n'ayant pas validé redouble en L1 Mathématique. Un étudiant ayant obtenu 8UE sur 10 (80 % des ECTS) peut s'inscrire en L2, tout en finissant la L1 mathématique.
Modalités des CC/ECI, report des notes et « seconde chance » Les nombres de CC figurant dans le tableau constituent un minimum, les enseignants peuvent en organiser plus ou de plus longs. Toutes les notes sauf « Humanités » ayant une seconde session, elle constitue la « seconde chance » par défaut. Néanmoins, pour les éléments de l'unique unité « Humanités » en ECI, et pour les autres unités en CC + 2 ^e session, les enseignants peuvent organiser des épreuves de « seconde chance » s'ils le jugent nécessaire, dans les cas d'ABJ. Les notes reportées de session 1 en session 2 sont les notes en ECI, les notes d'éléments validés, et les notes de TP précisées dans le tableau Les modalités de calcul des notes d'éléments en CC/ECI sont communiquées en début de semestre aux étudiants (au plus tard un mois après le début des cours).
Modalité alternative de la session 2 Les épreuves de session 2 peuvent être remplacées ou complétées par des oraux, sur décision du jury, ou des enseignants si le nombre d'inscrit en session 2 est inférieur à 10.
Prise en compte des absences Les absences seront comptées « ABJ » sur présentation d'un document ou autre preuve de maladie, motif impérieux (décès,...) empêchant la présence à une épreuve. C'est à cette condition que la « seconde chance » éventuelle peut être mise en œuvre (cf ci-dessus).

4 CAS POSSIBLES :

	Hors ECI		
		session 1	session 2
A/	CC	tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT		CT
C/	CT	à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** **Evaluation continue intégrale**
Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
- (1) $(N1+N2)/2$ } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- (2) $(N1+N2+N3)/3$ } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- (3) $N3$ } Meilleures des 2 notes / 3
- (4) $N1;N2;N3$ } Soumis à validation de la CFVU
- (4) moyenne pondérée des notes

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

Composante 13 UFR des Sciences
 Type de diplôme Licence
 Mention de diplôme GLMATHS Mathématiques
 Version d'étape MATHL1_202 Licence 1 Mathématiques - Parcours adapté en 2 ans

Liste : 0 = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier : oui / non ?
 Régime spécial : oui / non ?
 Erasmus : oui / non ?
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteur	Le cas échéant, EQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale		SESSION 1				SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles		
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision)	Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal					
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT				
SEMESTRE 1																				
SMATLPS1	SMATL1A			Disciplinaire 1. Algèbre 1	6															
SMATLPS1	SMATL1A	O	YSMAL1A1	Algèbre 1 - L-maths		MATHL1_201					écrit	2 (1h+2h)	100 %							C'est l'unité du L1 maths, VET Porteuse la L1 maths
SMATLPS1	SMATL1C			Outils de calcul, statistique	6															
SMATLPS1	SMATL1C	O	YSMIL1C1	Outils de calcul, statistique		MIASL1_201					écrit	2 (1h+2h)	100 %							C'est l'unité du L1 Maths/miashs, VET porteuse la L1 miashs
SMATLPS1	SMATLP1C			Initiation à l'analyse	0															
SMATLPS1	SMATLP1C	O	YSMAP1C1	Initiation à l'analyse A		MATHL1_202		écrit	3	4										La note peut figurer sur le relevé final (de l'année), mais les ECTS sont comptés sur l'unité du S2 qui fait suite (cf ci dessous)
SMATLPS1	YSINLP1A			Initiation à la programmation adaptée 1	3	INFOL1_202					écrit/pratique	2	100 %							
SEMESTRE 2																				
SMATLPS2	SMATL2A			Algèbre 2	6															
SMATLPS2	SMATL2A	O	YSMAL2A1	Algèbre 2		MATHL1_201					écrit	2 (1h+2h)	100 %							C'est l'unité du L1 maths, VET Porteuse la L1 maths
SMATLPS2	YSMALP2B			Initiation à l'Analyse B	6						écrit	2 (1h+2h)	100 %							
SMATLPS2	SMATL2C			Approfondissement en mathématique	6															
SMATLPS2	SMATL2C	O	YSMAL2C1	Approfondissement en mathématique		MATHL1_201					écrit	2 (1h+2h)	100 %							C'est l'unité du L1 maths, VET Porteuse la L1 maths
SMATLPS2	SMINLP2C			Initiation à la programmation adaptée 2	3						écrit/pratique	2	100 %							

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)

règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

règles de prise en compte des absences aux épreuves

éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance

autres remarques

EN LICENCE

Pas de note éliminatoire

Une moyenne aux semestres attendue

pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue

Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

Redoublement/Compensations

Le parcours adapté est un redoublement programmé, aucun semestre du L1 mathématique ne peut être entièrement validé, il n'y a donc pas lieu d'éditer des règles de compensation.

À l'issue de la première année, l'étudiant redouble en L1 maths, en capitalisant éventuellement des

unités. L'unité « Analyse B » vaut pour validation de l'unité « Analyse 1 » du L1S1 maths, le cumul

« intro à la prog A+ intro à la prog B » vaut pour l'unité « intro à la prog en Python » du L1S1

Modalités des CC/ECI, report des notes et « seconde chance »

Les nombres de CC figurant dans le tableau constituent un minimum, les enseignants peuvent en organiser plus ou de plus longs. Toutes les notes ayant une seconde session,

elle constitue la « seconde chance » par défaut. Néanmoins, les enseignants peuvent organiser des épreuves de « seconde chance » s'ils le jugent nécessaire, dans les cas d'ABJ.

Les modalités de calcul des notes d'éléments en CC/ECI sont communiquées en début de semestre aux étudiants (au plus tard un mois après le début des cours).

Modalité alternative de la session 2

Les épreuves de session 2 peuvent être remplacées ou complétées par des oraux,

sur décision du jury, ou des enseignants si le nombre d'inscrit en session 2 est inférieur à 10.

Prise en compte des absences

Les absences seront comptées « ABJ » sur présentation d'un document ou autre preuve de maladie,

motif impérieux (décès,...) empêchant la présence à une épreuve. C'est à cette condition que la

AJAC

Les étudiants obtenant tous les crédits ne sont pas AJAC puisque la règle générale de 80 % des ECTS

n'est pas atteignable. Néanmoins, si les étudiants ont validé au moins 3 unités dans le semestre 1, et au moins 6 unités dans l'année, les responsables des L1 et L2 en concertations peuvent proposer

de suivre des unités du L2 maths (2 par semestre maximum)

D/ ECI* Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	moyenne pondérée des notes	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
règles de prise en compte des absences aux épreuves
éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
Au sein d'un semestre, compensation entre les 5 UE qui le composent, et compensation entre les deux semestres
Statut d'AJAC/ Redoublement
Un étudiant n'ayant pas validé redouble en L1 Mathématique. Un étudiant ayant obtenu 8UE sur 10 (80 % des ECTS) peut s'inscrire en L3, tout en finissant la L2 mathématique.
Modalités des CC/ECI, report des notes et « seconde chance »
Les nombres de CC figurant dans le tableau constituent un minimum, les enseignants peuvent en organiser plus ou de plus longs. Toutes les notes sauf « Humanités » ayant une seconde session, elle constitue la « seconde chance » par défaut. Néanmoins, pour les éléments de l'unique unité « Humanités » en ECI, et pour les autres unités en CC + 2 ^e session, les enseignants peuvent organiser des épreuves de « seconde chance » s'ils le jugent nécessaire, dans les cas d'ABJ.
Les notes reportées de session 1 en session 2 sont les notes en ECI, les notes d'éléments validés, et les notes de TP précisées dans le tableau Les modalités de calcul des notes d'éléments en CC/ECI sont communiquées en début de semestre aux étudiants (au plus tard un mois après le début des cours).
Modalité alternative de la session 2
Les épreuves de session 2 peuvent être remplacées ou complétées par des oraux, sur décision du jury, ou des enseignants si le nombre d'inscrit en session 2 est inférieur à 10.
Prise en compte des absences
Les absences seront comptées « ABJ » sur présentation d'un document ou autre preuve de maladie,
motif impérieux (décès,...) empêchant la présence à une épreuve. C'est à cette condition que la « seconde chance » éventuelle peut être mise en œuvre (cf ci-dessus).

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/

ECI*

Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	moyenne pondérée des notes	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECl: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECl

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

Le nombre d'épreuves des CC indiqués dans le tableau est le minimum auquel on s'engage, mais l'enseignant peut prendre la liberté pédagogique d'organiser plus d'épreuves. Le mode de calcul de la note de CC (moyenne pondérée ou autre) sera précisé, ainsi que le nombre de CC et les autres modes d'évaluation, en début de semestre dans le mois suivant le début de l'enseignement.

Absences justifiées aux CC : dans chaque élément, en première session, si l'enseignant estime qu'il manque trop de notes, une épreuve de rattrapage au moins sera organisée, avant la fin du semestre, pour rattraper les absences justifiées en cours de semestre aux différents contrôles continus. Lorsque l'élément n'est évalué qu'en contrôle continu, le dernier contrôle du semestre pourra ne pas être concerné par cette mesure. Les modalités précises de rattrapage pour les absences justifiées seront précisées en début de semestre.

Les enseignants ont la possibilité de remplacer les épreuves écrites de session 2 par un oral lorsqu'il y a moins de 10 étudiants susceptibles de passer la session 2

AJAC : règle générale du règlement des études (2.2.1.2) : 80% des crédits d'une même année

COMPENSATION : La compensation s'effectuera au sein de chaque semestre, puis entre les deux semestres, selon la règle indiquée comme privilégiée dans le règlement des études (2.2.1.e) entre des UE constituant un regroupement cohérent d'UE.

Au semestre S5, les deux blocs seront constitués d'un bloc disciplinaire (SMATL5A, SMATL5B, SMATL5C) et d'un bloc transversal/transférable (SMATL5D, SMATL5E).

Au semestre S6, les deux blocs seront constitués d'un bloc disciplinaire (SMATL6A, SMATL6B, SMATL6C) et d'un bloc transversal/transférable (SMATL6D, SMATL6E).

Au sein d'une UE : compensation de éléments affectés de leur coefficient dans une UE

D/ **ECl*** **Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
 - Si ECl pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECl (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	moyenne pondérée des notes	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABI)